Journée mondiale de la liberté de la presse Centre d'Etudes des Sciences et des Techniques de l'Information (Cesti) 5 mai 2015

Discours d'ouverture par M. Andrea Ori Représentant Régional Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Mesdames et Messieurs les représentants du gouvernement sénégalais

M. Ibrahima Sarr – Directeur du CESTI

Monsieur Damian Cardona-Onses, Directeur du CINU

Madame Ann Therese Ndong-Jatta, Directrice de l'UNESCO

Mesdames/Messieurs les journalistes et représentants des médias

Chers étudiants et professionnels du journalisme

Chers collègues du Système des Nations Unies

La journée mondiale de la liberté de la presse revêt une importance toute particulière pour le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ainsi que pour nous tous ici présents parce qu'elle ramène à l'essence de notre mandat, c'est-à-dire la protection des droits et libertés fondamentales énoncés dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme de 1948, en particulier le droits à la liberté d'expression. Ce droit se trouve spécifié à l'article 19 de la Déclaration ainsi que l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, textes auxquels le Sénégal, à l'instar de nombreux pays Africains, a adhéré et ratifié.

La liberté de la presse représente un baromètre pour évaluer la situation des droits de l'homme dans un pays ainsi que le travail qu'il reste à accomplir pour les Nations Unies et ses agences en matière de défense des droits civils et politiques. A cet égard il est préoccupant d'observer que dans plusieurs pays de la sous-région, des journalistes, des bloggeurs et autres professionnels des média, ont perdu la vie ou subissent des atteintes graves a leurs droits fondamentaux.

Il faut rappeler que 2015 représente une année particulière puisqu'elle clôt le travail mis en place avec les objectifs du millénaires et la mise en place des objectifs du

développement durable et de l'agenda post-2015. Dans cet agenda actuellement en négociation, un accord se dégage pour l'objectif n°16 qui consiste à « promouvoir des sociétés inclusives et pacifiques pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux ». Dans cet optique, le but est d'« assurer l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux ».

Cette journée qui nous réunit aujourd'hui a pour thème « Vers une meilleure couverture de l'information, l'égalité des genres et la sécurité des médias à l'ère du numérique ». Elle nous ramène à la raison d'être de notre action pour garantir le droit de chaque homme et chaque femme à s'exprimer librement...partout dans le monde...sur tous les supports. Au Sénégal, les ONG ont rappelé lors de la 56^{ème} session de la Commission Africaine des Droits de l'homme et des peuples que le Code de la presse est en examen depuis 5 ans et qu'il contient toujours des dispositions criminalisant gravement certains délits de presse comme la diffamation à l'encontre des représentants des autorités publiques. Il est nécessaire de penser à reformer ces dispositions légales pour que le pays puisse répondre à ses engagements internationaux, notamment l'article 19 du Pacte International relatifs aux droits civils et politiques décrétant « la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce »1.

Nous sommes réunis pour réaffirmer ce droit universel, pour soutenir toutes celles et tous ceux qui donnent leur énergie, leur talent et jusqu'à leur vie pour nous informer. J'ai une pensée aujourd'hui pour les hommes et femmes courageux – journalistes et professionnels des médias, tout support confondus – qui travaillent dans des conditions d'extrême danger pour enquêter et partager l'information. J'aimerais tout particulièrement dédier cette journée aux blogueurs et autres défenseurs de la liberté d'expression qui agissent en ligne et sur les médias sociaux, souvent au péril de leur vie, pour jouer le rôle que les médias traditionnels ne peuvent pas ou plus jouer dans certains pays de la sous région.

Nos opinions, notre vision du monde, dépendent du travail des journalistes et des médias plus en général tout support confondu, il est du devoir de chacun d'entre nous de les défendre.

C'est dans cet esprit, mesdames et messieurs, que je reprends l'appel du Secrétaire général de l'ONU, de la Directrice de l'UNESCO et du Haut-Commissaire aux droits de l'homme le Prince Zeid al-Hussein à l'intention des empêcheurs de penser et d'écrire: « LAISSEZ LE JOURNALISME PROSPERER»

Je vous souhaite une excellente Journée Mondiale de la liberté de la presse.

¹ Dakaractu.com, « Liberté d'expression : Amnesty International préoccupée par les restrictions au Sénégal », 28 avril 2015, [en ligne] : http://www.dakaractu.com/Liberte-d-expression-Amnesty-International-preoccupee-par-les-restrictions-au-Senegal_a88887.html (consulté le 29 avril 2015)

 $FYI: The joint message of the UN SG, UNESCO and OHCHR: \\ \underline{http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002328/232854F.pdf}$